



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-031

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 16
Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-quatre du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, BURTIN et Mesdames GAULTHER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

**IMPÔTS LOCAUX -VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION SUR
RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON
AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE (THRS)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-018 en date du 3 avril 2023,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter le taux de 1%
pour 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

avec 1 abstention : Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal,

DÉCIDE de fixer le taux d'imposition de la T.H.R.S. pour l'année 2023 tel que
que présenté dans le tableau ci-dessous :

	TAUX 2022	TAUX 2023
T.H.R.S.	11,19	11,30

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 25 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 25 avril 2023

Reçu en Préfecture le

25 AVR. 2023

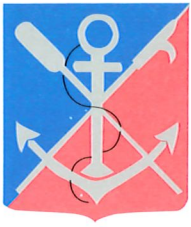
Certifié exécutoire

25 AVR. 2023

Publié ou notifié le

25 AVR. 2023





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-032

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 16
Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-quatre du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, BURTIN et Mesdames GAULTIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Myriam CAICEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

OFFRE DE PRÊT : AUTORISATION DE SIGNATURE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition présentée par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté,

Considérant les travaux prévus de réaménagement de la place de la République et d'aménagement de logements à la gendarmerie,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Emprunt pour réaménagement Place de la République et logements de la gendarmerie
- Montant : 1.200.000,00 € ; Durée d'amortissement : 15 ans ; Taux fixe : 3,94 %
- Mode d'amortissement : amortissement en capital constant
- Montant des frais de dossier : 1.400,00 €
- Périodicité retenue : annuelle
- Indemnités de remboursement anticipé actuarielles non plafonnées

Reçu en Préfecture le

- 2 MAI 2023
Certifié exécutoire

- 2 MAI 2023
Publié ou notifié le

- 2 MAI 2023

PREND l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

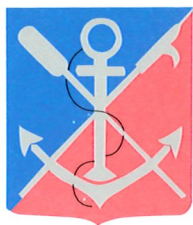
Au registre sont les signatures,

Affiché le 25 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 25 avril 2023

Le Maire,

Le Maire
Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-033

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 16
Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-quatre du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, BURTIN et Mesdames GAULTIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : SIGNATURE
CONTRAT DE MANDAT PUBLIC AVEC LA SEMA 71

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité d'aménager l'entrée ouest de la commune (place de la République),

Considérant la proposition de contrat de mandat public présentée par la Société SEMA Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud (SEMA 71) pour cet aménagement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reçu en Préfecture le

- 2 MAI 2023

Certifié exécutoire

- 2 MAI 2023

Publié ou notifié le

- 2 MAI 2023

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la SEMA 71 le contrat de mandat public pour la requalification du secteur de l'entrée de Saint-Laurent-sur-Saône (document joint à la présente délibération).

DIT que les crédits correspondants, 26.000,00 € H.T. (31.200,00 € TTC) pour la tranche ferme, et 13.500,00 € H.T. (16.200,00 € TTC) pour la tranche optionnelle, soit un total de 39.500,00 € H.T. soit 47.400,00 € TTC, sont inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 25 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 28 avril 2023

Le Maire,

Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-034

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 16
Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-quatre du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, BURTIN et Mesdames GAULTIER, MELLAC, Adjoint ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUGHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Myriam CAICEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

- Antony PISTILLO : parcelle A 210 ; 173, rue de la Levée ; 79 m²
- Consorts VALETTE ; parcelles A126 et A140 ; 14, cours Bourgeois ; 120,5 m²
- John BRICHE : parcelle A 334 ; 156 rue de la Résistance ; 86,99 m²

RENONCE à son droit de préemption urbain.

Reçu en Préfecture le
- 9 MAI 2023

Certifié exécutoire
- 9 MAI 2023

Publié ou notifié le

- 9 MAI 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 25 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 5 mai 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT



Le Maire,
Jacques DOUSSOT





Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-035

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 16
Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-quatre du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

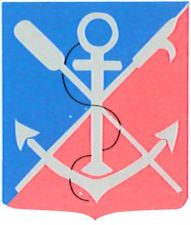
Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, BURTIN et Mesdames GAULTIER, MELLAC, Adjoint ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

**MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION : APPROBATION DU MONTANT
DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023 RELATIVES À LA COMPÉTENCE
PETITE ENFANCE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L.5216-5,
Vu l'article L. 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire « Action sociale
d'intérêt communautaire »,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre
2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action
sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017
portant adoption du rapport de la CLECT Petite enfance,
Vu le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences
transférées de la petite enfance au 1^{er} septembre 2017,
Vu la délibération n°2023-091 du Conseil Communautaire du 6 avril 2023 relative au
montant des attributions de compensation 2023 relatives à la compétence Petite
Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,
Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le
montant des attributions de compensation relatives à la petite enfance résultant du
mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la
Chambre Régionale des Comptes,
Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de
compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Avec 2 abstentions : Madame Géraldine FLORE et Monsieur Jean CHAREYRE,
Conseillers Municipaux,

APPROUVE le montant des attributions de compensation pour 2023 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de Saint-Laurent-sur-Saône, telle qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ;

PRÉCISE que la délibération sera notifiée à MBA.

Reçu en Préfecture le
Certifié exécutoire - 9 MAI 2023
- 9 MAI 2023
Publié ou notifié le
- 9 MAI 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché le 25 avril 2023
Pour copie conforme, en mairie le 5 mai 2023


Le Maire
Jacques DOUSSOT


Le Maire,
Jacques DOUSSOT